



Arrondissement de Céret



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS

Tél. : 04 68 83 17 64

Fax : 04 68 83 55 87

Email : contact@stjeanpladecorts.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL

Le Maire de 66490 Saint-Jean-Pla-De-Corts

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

VU la loi N°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret N°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU le décret N°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU l'arrêté N°20210051 en date du 13 juillet 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion de la ville de Saint-Jean Pla de Corts,

ARRETE

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Principal est fixé comme suit pour l'année 2022

Classement/Nom et prénom	Situation actuelle Grade-échelon (si examen professionnel préciser la date)	Promouvable à la date du
DOMINGO Benoit	Attaché territorial 7 ^{ème} échelon Admis à l'examen organisé par le CDG 31 le 30 septembre 2021	01 janvier 2022

Le présent tableau d'avancement émis au titre de l'année 2022 comprend 100% d'hommes (dont 100% promouvables) et 0% de femmes (dont 100% promouvables)

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau

Fait à Saint-Jean-Pla-De-Corts, le 15 avril 2022

Le Maire,
Robert GARRABÉ